



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

GB

P.V. CPTES 01

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2014

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 avril 2014
2. 6749 Comptes de la Chambre des Députés
Exercice 2013
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen des comptes

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler remplaçant M. Edy Mertens, Mme Tess Burton, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Joëlle Elvinger, M. Aly Kaes, M. Alexander Krieps, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Mme Ginette Biasini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Edy Mertens, M. Justin Turpel, M. Serge Wilmes

*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 avril 2014

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2014 ne soulève pas d'observations et est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. 6749 Comptes de la Chambre des Députés
Exercice 2013

- Désignation d'un rapporteur
- Examen des comptes

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes de l'exercice 2013.

- Examen des comptes

Monsieur Marc Lies donne la parole à Monsieur le Secrétaire général lui demandant des explications et précisions sur les chiffres de l'exercice 2013.

Monsieur Claude Frieseisen énonce les différents documents envoyés aux membres de la commission tels que le bilan, le compte de résultats, les charges de l'exercice, le rapport du réviseur Deloitte, un tableau comparatif frais 2013 – frais 2012, un tableau comparatif budget-frais 2013 ainsi qu'un résumé des comptes 2013.

En vertu de la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013, un crédit global de 32.210.471 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2013, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

La dotation allouée pour 2013 dépasse celle de 2012 de 1.000.000 € et ceci en raison de l'organisation de la session de printemps de l'assemblée parlementaire de l'APO en mai 2013 à Luxembourg. Lors de l'établissement du budget 2013, il a été veillé à respecter les directives du Ministère des Finances suivant lesquelles « les départements ministériels veilleront à ce que le total de leurs dépenses de fonctionnement ne dépasse pas la somme globale qui figure au budget de 2012 et non pas chaque crédit individuellement ».

Afin de présenter un budget en équilibre, les membres du Bureau de la Chambre des Députés ont décidé de demander la même dotation que celle allouée pour l'exercice 2012, augmentée du crédit exceptionnel pour la session de printemps de l'OTAN. Les éventuelles dépenses imprévues seront à assurer par la réserve de la Chambre des Députés.

Au 31 décembre 2013, les dépenses de la Chambre des Députés se chiffrent à 29.527.573,96 € et les recettes à 32.442.414,48 €, dont résulte un excédent des revenus sur les charges de 2.914.840,52 €

Au 1^{er} janvier 2014, les excédents budgétaires cumulés (réserve globale) se chiffrent à 7.576.905,74 €.

Monsieur Claude Frieseisen explique l'évolution de la réserve jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

De la réserve globale est déduit un montant de 422.308,82 €, constituant les engagements à reporter de l'exercice 2013 en 2014. Durant l'exercice 2014, sont déduites les dépenses non prévues au budget 2013, telles que les salaires et frais de déplacement et de séjour de l'assistant de Madame Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les frais pour les études de l'Uni.lu « ELECT2013 » et « ELECT2014EUR », les frais résultant de la perte des clés de la location rue de l'Eau à payer à KPND et diverses factures informatiques, le tout pour un montant de 467.218,70 €. S'y ajoutent les dépenses à imputer en 2014 en cas de dépassement de la dotation au montant de 707.169,00 €.

Comme le Bureau a décidé de maintenir la dotation de 32.210.740 € également pour l'exercice 2015, les dépenses prévues pour 2015 dépassant la dotation (2.259.352 €) seront assurées par la réserve.

Au 1^{er} janvier 2016, la réserve estimée pourra être chiffrée à 3.663.857, 22 €.

Monsieur Claude Frieseisen remarque qu'il faut cependant prendre en considération l'élément suivant. Lors de l'établissement du budget, il faut prévoir, par exemple, les montants maximaux remboursables prévus par la loi électorale pour certains articles budgétaires ou encore un nombre élevé de numéros du compte rendu. Cependant, l'expérience des dernières années nous a montré que sur ces postes les dépenses sont restées souvent en dessous des prévisions.

Bien qu'un effort permanent soit déployé afin de rapprocher au maximum les estimations budgétaires des frais réels, on peut néanmoins estimer raisonnablement que ce principe se répétera à l'avenir et que la réserve augmentera en conséquence par des moins-values sur certains articles budgétaires.

Le Secrétaire général informe les membres de la commission que lors de l'examen des comptes de l'exercice 2013, la fiduciaire Deloitte avait d'abord demandé de faire une provision pour risque prime d'un montant de 1.600.000 € pour l'exercice 2013, suite à la requête des fonctionnaires et salariés ne bénéficiant pas de la prime d'astreinte conformément à la décision du Bureau du 18 mars 2005.

Lors d'une réunion entre le Service financier, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint en charge du suivi financier et les auditeurs de Deloitte, il a été retenu d'un commun accord de ne pas faire cette provision correspondant à une logique de comptabilité commerciale mais d'immuniser ce montant dans la réserve jusqu'à la décision de la juridiction administrative.

Le Bureau, dans sa réunion du 19 novembre 2014, a décidé que la Chambre ne saurait toucher aux 1.600.000 € immunisés au niveau de la réserve jusqu'à la fin de la procédure judiciaire.

Pour connaître le solde exact de la réserve, il faudra pour ce laps de temps déduire le montant de 1.600.000 € de 3.663.857,22 € (donc au 1.1.2016 : 3.663.857,22 – 1.600.000,00 = **2.063.857,22 €** - estimation).

En ce qui concerne les postes « Informatique » et « Wiltheim », on peut estimer qu'ils seront soldés au cours de l'exercice 2015.

Les dépenses de la Chambre des Députés sont divisées en 6 sections :

1. Section A : Députés **10.681.576,90 €**

Cette section contient les indemnités parlementaires et jetons, les indemnités de départ des députés non réélus respectivement des députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives, le remboursement des cotisations de sécurité sociale, les assurances (remboursement frais casco), les frais de route et de séjour pour les déplacements à l'occasion des réunions de commissions, les indemnités du Président de la Chambre des Députés et des Présidents des groupes politiques, les indemnités de secrétariat, les indemnités payées à une veuve de député, le congé politique payé aux patrons des députés salariés ainsi qu'aux députés indépendants.

2. Section B : Institutions parlementaires internationales **1.024.897,72 €**

Sont comptabilisés sous cette section les frais de voyage et de séjour pour la participation des députés à des conférences, assemblées et réunions de commission des institutions parlementaires internationales, les frais d'organisation de réunions à Luxembourg, les dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg ainsi que la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales. En mai 2013, la session de printemps de l'assemblée parlementaire de l'OTAN s'est tenue au Luxembourg.

3. Section C : Groupes politiques **2.712.174,75 €**

Cette section regroupe les crédits sur base de la représentation proportionnelle (3.100 € NI 100 par député) et le remboursement des frais de personnel des groupes politiques (28.950 € NI 100) et sensibilités politiques (2.710 € NI 100 par député) (art.16 du Règlement de la Chambre des Députés), le remboursement des frais d'acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (49.600 € par groupe politique et 10.000 € par député pour les sensibilités politiques), les crédits pour la location d'une voiture (816 € par député) ainsi que le crédit pour la participation à des congrès politiques (250 € par député).

Sont également dus les crédits pour l'acquisition d'un photocopieur (par législature – 12.400 € par groupe politique et 2.500 € par député pour les sensibilités politiques) respectivement pour l'acquisition de mobilier de bureau (législature – 12.400 € et 500 € par député pour les groupes politiques et 2.500 € et 500 € par député pour les sensibilités politiques).

Suite à une décision du Bureau, les différents crédits alloués aux groupes politiques sont regroupés en un seul crédit et sont payés trimestriellement.

4. Section D : Personnel **8.545.539,24 €**

La section D comprend les traitements de 74 fonctionnaires, les rémunérations de 11 salariés ainsi que les indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires en été.

Sous cette section sont encore comptabilisés les frais de route et de séjour, les frais d'habillement ainsi que les frais d'assurances (déplacements en voiture privée pour le compte de la Chambre des Députés).

5. Section E : Frais de fonctionnement **5.944.293,37 €**

Cette section comprend les frais de fonctionnement de la Chambre des Députés (e.a. frais d'exploitation des véhicules automoteurs, frais de bureau, achats de services auprès des P et T, exploitation et entretien des bâtiments, location et entretien des équipements informatiques, achats de biens et de services (p.ex. Chamber TV), frais de restauration, frais de représentation, KM, Site Internet, acquisition matériels informatiques et logiciels, acquisition mobilier de bureau, etc.)

6. Section F : Compte rendu **619.091,98 €**

Les frais de distribution respectivement de publication de 10,5 numéros du compte rendu et du rapport d'activité sont comptabilisés sous cette section. Cette section englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus de la session 2011-2012.

Le rapport de la commission contient les commentaires concernant le bilan, le compte de résultats et charges et les charges de l'exercice 2013.

La comparaison des frais 2013-2012, fait apparaître une augmentation de 3,3 % pour 2013. En déduisant la dépense exceptionnelle pour l'organisation de la session de printemps de l'AP-OTAN, on constate une augmentation de 1,30 % par rapport à 2012.

Monsieur Claude Frieseisen rappelle que les frais de l'exercice 2013 enregistrés aux sections « Députés », « Personnel » et « Groupes politiques », constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

Il rend attentif au fait que malgré les efforts de veiller lors de l'établissement des budgets à ce que les crédits demandés s'alignent davantage sur les dépenses effectives, l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse une moins-value de dépenses de l'ordre de 3.210.701,04 € par rapport au budget adopté (soit – 9,81 %).

Il va sans dire que les élections législatives anticipées constituent un facteur important de cette moins-value.

Au niveau des sections, les différences se chiffrent comme suit :

- Section « Députés »	- 463.673,10 €
- Section « Institutions parlementaires internationales »	- 755.512,28 €
- Section « Personnel »	- 303.960,76 €
- Section « Frais de fonctionnement »	- 1.185.446,63 €
- Section « Compte rendu »	- 502.108,02 €

En ce qui concerne les écarts de la section « Députés », il y a lieu de remarquer qu'il faut prévoir des montants maximaux fixés par la loi électorale ou par des décisions du Bureau, comme au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales.

Pour ce qui est de la section « institutions parlementaires internationales », les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions. Suite aux élections législatives anticipées, la Chambre des Députés n'a pas été représentée à un grand nombre de conférences et réunions prévues lors de l'établissement des propositions budgétaires en 2012. Le crédit demandé pour l'organisation de la session de printemps de l'APO à Luxembourg (1.000.000 €) n'a pas été utilisé dans sa totalité (523.385,91 €). En effet, l'estimation du crédit s'est basée sur les budgets des pays organisateurs des sessions précédentes (750.000 €). Comme il s'agissait de pays de l'Europe de l'Est, ce montant a été adapté au niveau des prix luxembourgeois. Certaines dépenses prévues au budget sont tombées en économie (gratuité du Centre de conférences au Kirchberg) respectivement ont été moins importantes, e.a. les frais de transport en raison de l'hébergement de la plupart des participants dans les hôtels avoisinant le Centre de conférences, les frais de restauration en raison d'offres très avantageuses (p.ex. pour le « walking dinner » à la Philharmonie pour 700 personnes).

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section « Personnel », il y a lieu de noter que plusieurs membres du personnel ont opté pour un travail à temps partiel tandis que les traitements avaient été calculés sur base de tâches complètes. Un fonctionnaire de la carrière moyenne a démissionné au 1^{er} septembre 2013 et a été remplacé par un fonctionnaire stagiaire à partir du 1^{er} octobre 2013. Le fonctionnaire prévu pour le remplacement d'un départ à la retraite à partir du 1^{er} novembre 2012, a été engagé le 1^{er} novembre 2013. Les traitements de tous ces fonctionnaires avaient été prévus pour une année entière lors de l'établissement du budget 2013 en 2012.

La majeure partie des crédits non utilisés au niveau de la section « frais de fonctionnement » provient de projets prévus lors de l'établissement du budget mais qui n'ont pas pu être réalisés au cours de l'exercice, suite notamment aux élections législatives anticipées.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2013 au niveau de la section « compte rendu », l'impression et la diffusion de 17 numéros de comptes rendus avaient été prévues et, suite aux élections anticipées, seulement 10,5 numéros ont été réalisés.

Monsieur Marc Lies remercie le Secrétaire général pour ses explications et aimerait avoir des précisions sur les points suivants :

- Article 74.050 Acquisition d'équipement informatique

L'augmentation des frais liés à cet article budgétaire s'explique principalement par la décision du Bureau d'introduire à côté du système traditionnel PC les ordinateurs du système Apple et de remplacer le matériel informatique existant. En outre, les députés nouvellement élus suite aux élections législatives anticipées ont dû être équipés de PC et d'imprimantes.

- Article 12.101 Loyers d'immeubles – charges locatives accessoires

Monsieur Marc Lies remarque que les frais de cet article ont augmenté malgré le déménagement de services de l'Administration parlementaire des locaux loués vers la Maison Wiltheim. Monsieur Benoît Reiter explique que de nouveaux locaux ont dû être loués pour le groupe parlementaire « CSV » et la sensibilité politique « déi Lénk » suite aux élections législatives du 20 octobre 2013. En effet, la sensibilité politique « ADR » occupe désormais les locaux au n° 22, rue de l'Eau, le groupe « CSV » a repris les locaux au n° 9, rue de la Loge, anciennement loués par l' « ADR » et des bureaux ont été loués au Centre Neuberg pour la sensibilité politique « déi Lénk ». Le groupe « DP » a pu récupérer les bureaux réservés aux députés dans la Maison Wiltheim suite à ces opérations de déménagement. Par conséquent, aucune diminution n'est à prévoir pour cet article budgétaire.

A la question de Monsieur André Bauler concernant le mode de diffusion du compte rendu, Monsieur Claude Frieseisen répond que l'impression ainsi que la distribution en supplément dans les quatre quotidiens à partir de la session 2002-2003 (octobre 2002) ont permis de réduire de la moitié les dépenses par rapport à l'impression par une seule imprimerie et la distribution systématique dans tous les ménages par l'entreprise des Postes et Télécommunications. La neutralité politique a été la raison principale de faire imprimer et distribuer le compte rendu par les quatre quotidiens luxembourgeois. La distribution sur demande n'a pas été retenue en raison des problèmes de mise à jour des fichiers des abonnés (décès, changements d'adresses, etc.). En conclusion, il y a lieu de noter que les dépenses pour le compte rendu, le site Internet et Chamber TV sont similaires aux seuls frais « compte rendu ancien système ». Afin d'éviter une variation excessive des prix, l'Administration parlementaire procède régulièrement à des renégociations avec les différents intervenants.

A la question de Madame Diane Adehm concernant la diminution des frais de l'article budgétaire 12.011.10 Frais de voyage et de séjour par rapport à 2012, Monsieur Claude Frieseisen explique qu'en raison des élections législatives du 20 octobre 2013, la Chambre n'a pas été représentée à un grand nombre de conférences et de réunions. En ce qui concerne l'état actuel des dépenses sur cet article budgétaire, Madame Isabelle Barra informe les membres que les frais 2014 sont au point de dépasser le crédit voté. Madame Diane Adehm remarque qu'apparemment des députés, membres d'assemblées internationales se voient refuser la participation à des réunions par le Bureau, ce qui n'est pas le cas d'après les explications de Monsieur Claude Frieseisen et de Madame Isabelle Barra. Les députés, membres d'assemblées parlementaires internationales, sont autorisés à participer aux réunions organisées par ces assemblées. Dans quelques cas exceptionnels,

tels que des organisations par des entreprises privées, les participations sont refusées pour éviter tout conflit d'intérêts.

Quant à la question de l'accompagnement éventuel par des conjoints des députés, le Secrétaire général a souligné que ces derniers ne sont bien évidemment pas pris en charge par la Chambre des Députés et que les responsables de l'Administration veillent strictement à ce que les dispositions du règlement interne régissant les déplacements à l'étranger soient respectées.

La prochaine réunion de la commission est fixée au mercredi, 10 décembre 2014, à 13.30 heures.

Luxembourg, le 3 décembre 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Ginette Biasini

Le Président,
Marc Lies